

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 4 décembre 2018 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2018 (partie 10) » :

1. Ordonnance ORD2718-068 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
2. Ordonnance ORD2718-069 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).
3. Ordonnance ORD2718-070 permettant la circulation de véhicules hippomobiles (*Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., c. V-1, art. 22).

B – Ordonnance relative aux arrêts obligatoires :

Ordonnance ORD2718-071 établissant l'obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite, en direction ouest, sur la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de la rue Radisson (*Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 5).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 11^E JOUR DE DÉCEMBRE 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Dina Tocheva